

Bienvenue sur le réseau de Voies navigables de France

Être en règle avec les papiers du bateau et du pilote

- Vous souhaitez passer le permis fluvial;
- Vous avez perdu votre permis et souhaitez un duplicata;
- · Vous êtes titulaire d'un permis mer et vous souhaitez obtenir le permis fluvial;
- Vous voulez vous assurer que votre bateau est bien en conformité avec la réglementation ;
- Vous êtes étranger et vous désirez savoir si votre permis est valable en France ;
- Vous avez acheté un bateau à l'étranger et souhaitez le faire inscrire en France...
- Pour tous les aspects réglementaires (mise en service ou radiation, carte de circulation, changement de situation), un seul interlocuteur : le service d'enregistrement des titres de navigation en eaux intérieures.



DDTM du Nord Délégation à la mer et au littoral et navigation intérieure Pôle navigation intérieure

123, rue de Roubaix - CS 20839 59508 DOUAI CEDEX Tél. 03 27 94 55 60 ddtm-dmlni-douai@nord.gouv.fr

DRIEA

Département de la sécurité des transports fluviaux

21-23, rue Miollis - 75732 PARIS CEDEX 15 Tél.: 01 44 61 80 80 dstf.sst.driea-if@developpementdurable.gouv.fr

DDT du Bas-Rhin Pôle navigation

14, rue du maréchal Juin BP 61003 - 67070 STRASBOURG Cedex - Tél. : 03 88 88 91 00 ddt-pn@bas-rhin.gouv.fr

DDTM de Loire-Atlantique Service transports - Centre instructeur de sécurité fluviale 10, boulevard Gaston Serpette BP 53606 - 44036 NANTES CEDEX 1 Tél.: 02 40 67 26 20 ddtm-cisf@loire-atlantique. gouv.fr

DDT du Rhône

Service sécurité et transports Unité permis et titre de navigation 165, rue Garibaldi – CS 33862 69321 LYON Cedex 3 Tél. 04 78 62 52 52 ddt-ptn@rhone.gouv.fr

DDT de la Haute-Garonne Service des risques et gestion de crise - Unité navigation et sécurité

Cité administrative - Bât A -2, boulevard Armand Duportal BP 70001 - 31 074 TOULOUSE Cedex 9 - Tél.: 05 61 10 60 80 ddt-unsf-srgc@haute-garonne. gouv.fr

Acheter sa vignette

Le péage est à acquitter par tout propriétaire de bateau de plaisance*. Il est dû pour toute embarcation de longueur supérieure à 5 mètres ou dotée d'un moteur de 9,9CV (soit 7,29Kw) ou plus. Par ailleurs, le péage n'est pas dû pour les bateaux utilisés par certains services publics (sont exemptées du péage, les personnes publiques propriétaires de bateaux utilisés, pour l'exercice de leurs fonctions, par les officiers de police et agents de la force publique, les sapeurs-pompiers, les agents de la protection civile, du service des douanes et les agents mentionnés à l'article L.4462-4 du code des transports). Le péage est dû chaque fois que le bateau navigue sur les voies navigables confiées à VNF en respect de la réglementation en vigueur. Il donne droit à l'usage normal du domaine public fluvial.

Par navigation, on entend le déplacement du bateau, qu'il y ait ou non franchissement d'écluses. En ce qui concerne l'exercice de la navigation de plaisance, des activités nautiques et motonautiques spécifiques, comme le ski nautique, le jet ski... il est nécessaire de consulter auprès des services locaux ou sur internet, le règlement particulier de police de la navigation du lieu de la pratique.

En application des conditions générales de ventes (CA du 19/12/2017), la vignette n'est pas échangeable, ni remboursable, ni annulable et ne dispense pas :

- Du paiement de certains services exceptionnels, tels que le passage de souterrains en convoi remorqué, l'utilisation d'ascenseurs, de pente d'eau... ou le passage d'écluses en dehors des heures de navigation, ouvrages particuliers.
- Des droits de stationnement, notamment dans les ports ou à certains quais aménagés et offrant des prestations spécifiques aux plaisanciers.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site internet de VNF : www.vnf.fr/vnf/services/

^{*}Code des transports – Délibération du conseil d'administration de VNF du 29/09/2016.

TARIFS DU PÉAGE PLAISANCE 2021 (valable à l'année civile)

Forfait	l - de 8 ml	II de 8 ml à - de 11 ml	III de 11 ml à - de 14 ml	IV 14 ml et +
1 JOUR ⁽¹⁾	3,2€ x Longueur + 11,7€	3,2€ x Longueur + 17,6€	3,2€ x Longueur + 23,1€	3,2€ x Longueur + 28,7€
7 JOURS ⁽²⁾	4,2€ x Longueur + 15,9€	4,2€ x Longueur + 24,0€	4,2€ x Longueur + 31,9 €	4,2€ x Longueur + 39,7€
LOISIRS(3)	7,8€ x Longueur + 28,6€	7,8€ x Longueur + 41,6€	7,8€ x Longueur + 54,4€	7,8€ x Longueur + 69,5€
LIBERTE ⁽⁴⁾	8,9€ x Longueur + 89,8€	8,9€ x Longueur + 205,9€	8,9€ x Longueur + 392,1€	8,9€ x Longueur + 511,8€

Exprimé en € (arrondi à la première décimale supérieure)

- (1) Délivré pour un jour daté, ce forfait offre une flexibilité totale dans la programmation des sorties.
- (2) Délivré pour 7 jours datés (consécutifs).
- (3) Délivré pour 30 jours datés consécutifs (date de départ et de fin de validité). Ce forfait permet aux adeptes de longs séjours de naviguer pendant 30 jours.
- (4) Délivré pour l'année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre). La formule « liberté » permet de profiter librement et sans contraintes de la voie d'eau à toute période de l'année.

Conformément au code des transports, le calcul des tarifs est fonction de la durée d'utilisation du réseau et des caractéristiques du bateau. Ils sont arrondis à la première décimale supérieure. Le calcul se définit comme suit : une part variable fonction de la durée d'utilisation du réseau et des caractéristiques du bateau définies par sa longueur (valeur exprimée en euros X longueur du bateau inscrite sur le certificat d'immatriculation) + une part fixe proportionnelle à la durée d'utilisation (montant forfaitaire).

Une remise de 17% est appliquée uniquement sur les forfaits « Liberté » acquis au plus tard le 31 mars 2021.

Les tarifs sont payables au comptant

Pour toute correspondance relative à la vente de vignettes, veuillez contacter l'adresse suivante : contacts.vpel@vnf.fr

En 2021, nous renforçons la sécurité des comptes et donc les achats internet.

La modification du mot de passe sera demandée si les règles de sécurité ne sont pas respectées.

En effet, le mot de passe devra obligatoirement contenir 8 caractères dont une majuscule, une minuscule, un chiffre et un caractère spécial.

L'achat de la vignette est possible à partir d'un téléphone mobile ou d'une tablette.

Vignette : comment et où l'acheter ?

Par internet (offre valable pour les plaisanciers uniquement au tarif normal).

Règlement par carte bancaire (Visa, Eurocard, Mastercard) via un site de paiement sécurisé, ou

Par espèces, par chèque bancaire (libellés en euros pour les ressortissants de l'Union européenne) au guichet dans les points de vente ci-dessous.

Les données à fournir au guichet, également nécessaires à la création d'un compte client internet : les coordonnées du propriétaire (nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail), du bateau (le numéro d'immatriculation, d'inscription ou à défaut la série, le nom du bateau, la largeur, la longueur, la puissance moteur). Remarque : une photocopie du permis de navigation, de la carte mer ou de l'acte de francisation, ainsi que le justificatif de la puissance moteur seront demandés pour tout achat au guichet.

Au règlement du péage, une attestation de délivrance et une vignette à produire en cas de contrôle, vous seront remises. Des vérifications pourront être effectuées en tout point du réseau, soit par les agents assermentés de VNF (décret 93-1243 JO du 19/11/1993), soit par les services chargés du maintien de l'ordre. En cas d'infraction, un procès-verbal sera dressé. Les contrevenants sont passibles des amendes prévues par les textes, et pourront sous certaines conditions, se voir proposer, après accord du Procureur de la République, une amende transactionnelle.







les 3 grandes missions de Voies navigables de France



DÉVELOPPER LA LOGISTIQUE FLUVIALE DURABLE

Développer la logistique fluviale durable

Renforcer l'attractivité de la chaîne logistique fluviale

Assurer la robustesse des ouvrages pour pérenniser le transport massifié

Améliorer la qualité et la compétitivité de l'offre portuaire fluviale et maritime sur chaque bassin

Moderniser la flotte et encourager l'innovation technologique



CONCOURIR À L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES FLUVIAUX

Promouvoir le tourisme fluvial et les activités bord à voie d'eau

Participer à l'essor économique et touristique local et contribuer à la qualité du cadre de vie

Inscrire le domaine public fluvial au service des territoires et de leur attractivité

Capitaliser sur un patrimoine d'exception



ASSURER LA GESTION GLOBALE DE LA RESSOURCE EN EAU

Gérer le système et la gestion hydraulique

Garantir les différents usages de l'eau : eau potable, irrigation, activités industrielles

Préserver la biodiversité.

Lutter contre les inondations et le stress hydrique

Favoriser le développement de l'hydroélectricité

Vivez la nouvelle expérience vnf.fr



Découvrez la page Facebook : VNF Tourisme Voyages au fil de l'eau



et le Linkedin : VNF Tourisme au fil de l'eau

#Untourismequicouledesource



Points de vente

Dans le cadre de la recrudescence du télétravail et du contexte sanitaire, il est recommandé d'acheter sa vignette via Internet sur le site www.vnf.fr. Dans le cas où cela serait impossible, il est conseillé de prendre contact à l'avance par téléphone (ou par courriel) pour une prise de rendez-vous avec la personne chargée de la délivrance de la vignette sur chacun des sites (hors écluses).

La vignette doit être apposée à l'avant du bateau, à tribord, afin qu'elle soit visible de l'extérieur en toutes circonstances

BERLAIMONT*

Écluse Berlaimont - 59 145 Tél.: 03 27 58 81 70

BÉTHUNE

175, rue ludovic Boutleux CS 30820 - 62 408 Cedex Tél.: 03 21 63 24 24 Du lundi au vendredi de 10h à 12h - 14h à 16h

DUNKERQUE

Terre-Plein du jeu de Mail BP 1008 - 59 375 Tél.: 03 28 58 71 25 Le lundi, mercredi et vendredi de 9h à 11h30 - 14h à 16h

FRONTIGNAN

Pointe CARAMUS - 34110
Tél : 04 67 46 65 84
Les mardi et mercredi de 8 h 30 à 11 h30
Les lundi et jeudi uniquement par
téléphone au 07 64 36 19 69
de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 00
Moyens de paiements acceptés : CB
par téléphone – chèques ou virement

GIVET*

Écluse 59 des 4 cheminées - 08 600 - Tél. : 03 24 41 26 73

LILLE

37, rue du Plat - 59 034 Tél.: 03 20 15 49 70 Lundi, mercredi et vendredi de 9h30 à 11h30 - 14h30 à 16h

NANCY

169, rue de Newcastle CS 80062 - 54036 cedex Tél.: 03 83 17 01 01 Du lundi au vendredi - de 9h à 11h30 -14h00 à 16h

NARBONNE*

Écluse de Gua - 11 100 Tél. : 04 68 42 23 27

NIFFER*

Écluse principale de Niffer 12, rue de Schlierbach - 68 680 Tél.: 03 89 74 57 44 Tous les jours y compris dimanches et jours fériés de 7h à 11h30 - 13h30 à 19h

PARIS

18, quai d'Austerlitz - 75 013 Tél.: 01 83 94 44 00 Du lundi au vendredi de 9h à 12h - 13h30 à 16h30

QUESNOY-SUR-DEÛLE*

Nouvelle écluse de Quesnoy 59 890 Tél.: 03 20 39 87 67 Du lundi au samedi - de 6h30 à 20h30

ROUEN

66, avenue J. Chastellain - 76 000 Tél.: 02 32 08 31 70 Du lundi au vendredi de 9h à 12h - 14h à 16h Fermé les vendredis des semaines paires

Le dimanche de 9h à 18h

SARREGUEMINES

1, rue de Steinbach - 57 200 Tél.: 03 87 98 11 15 Du lundi au vendredi de 8h à 12h - 13h à 17h

SEURRE

Centre d'exploitation Rue de la perche à l'oiseau 21250 Tél: 03 80 20 84 40 Du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 et de 15h à 17h.

STRASBOURG

Europe Boat trading Quai des Belges BP16 - 67064 cedex Tél.: 03 88 61 26 78 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h - 14h à 18h Service proposé par le port

THIONVILLE*

Service spécial des Péages

sur la Moselle - Route de la Digue Terre-plein de l'écluse Robert Schuman - 57 100 Tél.: 03 82 88 22 80 Du lundi au vendredi de 6H à 19H30 Les samedis, dimanches et jours fériés de 9H à 17H30

TRITH-SAINT-LEGER*

Écluse de Trith - 59 125 Tél. : 03 27 34 33 56

WAZIERS

16, route de Tournai - 59 119 Tél.: 03 27 94 55 70 Le lundi, mercredi et vendredi de 9h à 11h30 - 14h à 16h

*Ouverts aux heures de fonctionnement des écluses. Il est recommandé de contacter l'agent en charge de la vente de la vignette avant tout déplacement afin de vérifier les horaires d'ouverture.

Contacts Voies navigables de France

Pour tout renseignement sur le réseau :

Numéro unique

0800 863 000

(appel gratuit depuis un poste fixe).

Siège

175, rue Ludovic Boutleux - CS 30820 62408 BÉTHUNE Cedex Tél.: +33 (0)3 21 63 24 24 www.ynf.fr

directions territoriales - Régions

▶ Bassin de la Seine

18, quai d'Austerlitz - 75 013 PARIS Tél.: 01 83 94 44 00 dt.bassindelaseine@vnf.fr

▶ Centre-Bourgogne

1, Chemin Jacques de Baerze CS 36229 21062 DIJON Cedex Tél.: 03 45 34 13 00

dt.centrebourgogne@vnf.fr

▶ Rhône Saône

2, rue de la Quarantaine - 69 321 LYON cedex 05 Tél.: 04 72 56 59 00 dt.rhonesaone@vnf.fr

▶ Strasbourg

4, quai de Paris - CS 30367 67 010 STRASBOURG cedex Tél.: 03 67 07 92 15 ou 03 88 75 65 06 dt-strasbourg@vnf.fr

▶ Nord-Pas-de-Calais

37, rue du Plat - BP 725 - 59 034 LILLE cedex Tél. : 03 20 15 49 70 dt.nordpasdecalais@vnf.fr

▶ Nord-Est

169, rue de Newcastle CS 80062 - 54 036 NANCY cedex Tél.: 03 83 95 30 01 dt.nordest@vnf.fr

▶ Sud-Ouest

2, Port-Saint-Étienne - BP 7204 31 073 TOULOUSE cedex 7 Tél.: 05 61 36 24 24 dt.sudouest@vnf.fr